



Le Sicoval reprend en direct l'exploitation des 20 stations d'épuration sur son territoire

# L'assainissement en gestion directe

**Depuis le 21 juillet, le service Assainissement et une partie des missions du service de Distribution de l'eau potable sont assurés en direct par l'intercommunalité. Un changement qui s'inscrit dans la démarche constante d'amélioration de la qualité des services aux usagers.**

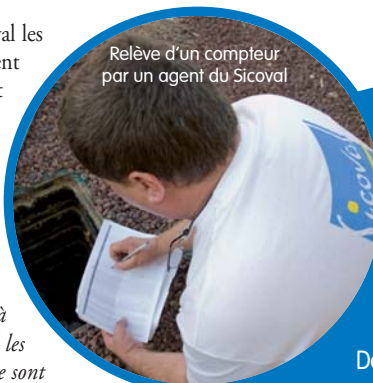
C'est en 2003 et 2004 que les élus ont confié au Sicoval les compétences Assainissement et Eau potable. Récemment encore, une partie des missions de ces services était confiée à des prestataires. Mais, depuis juillet dernier, la Communauté d'Agglomération a « *repris la main* » sur certaines d'entre elles, par le biais de la régie directe. « *La régie, c'est la maîtrise directe des investissements et du fonctionnement*, explique Michèle Garrigues, Vice-Présidente du Sicoval déléguée à la Politique de l'Eau. *Ce passage à la gestion directe émane d'une volonté politique d'apporter aux usagers un service de qualité à coûts maîtrisés. En confiant à l'échelon intercommunal les compétences Eau et Assainissement, les élus du Sicoval se sont donné les moyens d'une gestion cohérente à l'échelle du territoire. La gestion en régie correspond à une étape supplémentaire dans notre recherche qualitative.*»

## Une gestion directe pour des services optimisés

Celle-ci permet en effet d'homogénéiser le fonctionnement des services et de perpétuer les savoirs, dans des domaines - l'eau et l'assainissement - où la connaissance du terrain est fondamentale. Si les tuyaux enfouis sont répertoriés sur des cartes, leur localisation est souvent approximative : la mémoire humaine des lieux est donc irremplaçable - d'où l'importance d'avoir des équipes stables, avec du personnel connaissant le terrain.

En matière d'assainissement, la régie permet d'assurer directement l'entretien et l'exploitation des 20 stations d'épuration et des 45 postes de refoulement du territoire. Une opportunité d'améliorer le service aux usagers, en optimisant

l'usage de ces équipements et en assurant leur pérennité. Cette maîtrise sur les équipements a également permis au Sicoval de mettre en place un numéro unique d'urgence pour l'assainissement (*lire ci-dessous*). La gestion de la compétence eau potable a également été remaniée : désormais, par exemple, la relève des compteurs est réalisée par des agents du Sicoval (hors secteurs SIEMN et SIECHA).



Relève d'un compteur par un agent du Sicoval

Urgences en  
assainissement...  
**05 62 24 76 91**

Depuis le 16 juillet, ce numéro unique d'urgence remplace tous ceux que les usagers devaient composer en fonction des prestataires dont ils relevaient. Grâce au passage en régie, le Sicoval devient en effet leur unique interlocuteur pour l'assainissement. Accessible en dehors des heures ouvrables\* en semaine, et 24 h / 24 h les week-ends et jours fériés, ce numéro en tarif local fonctionne pour les urgences en assainissement constatées sur le domaine public (canalisation bouchée, débordement, pollution...).

\* Pendant les heures ouvrables (8 h 30 - 12 h 30 et 14 h - 18 h, sauf le vendredi : 17 h), les usagers doivent s'adresser au service Relation aux usagers du Sicoval au **N° Vert 0 805 400 605**